

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 10 mars 2026

Délibération n°2026-05

Objet : Versement de subventions aux associations Secours Catholique, Secours Populaire et Les Restaurants du Cœur

Président : Monsieur Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : 5 mars 2026

Secrétaire de séance : Isabelle BLANC-JOUVAN

Présents (8) : Nicole BABOLAT-BERANGER, Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, Hervé FONTON, Roger KOLE, Thierry POUZOL, Gérald WEISTROFF

Absents excusés (3) : Patrick CUILLERAT, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS

Comme chaque année,

- le Secours Catholique du Val de Saône dont le siège social est situé au 1 rue Gacon à Neuville-sur-Saône,
- le Secours Populaire Français dont l'antenne du Val de Saône est située au 4 rue Ampère à Fontaines-sur-Saône
- les Restos du Cœur, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur », dont le siège social est situé au 6-12 Espace Henry Vallée à Lyon 07.

sollicitent une subvention au vu de leurs exercices 2026.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer à ces associations reconnues d'utilité publique les sommes suivantes :

Associations	Subvention 2026
Secours Catholique du Val de Saône	1 250€
Secours Populaire Français	1 250€
les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur	1 800€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Compte tenu des actions développées au profit des familles de la commune,

- **AUTORISE**, le versement des subventions 2026 des montants indiqués ci-dessus,
- **VOTE**, les crédits nécessaires aux dépenses,
- **PRECISE**, que les crédits sont inscrits au budget 2026 du C.C.A.S, chapitre 65748,
- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S.



Isabelle BLANC-JOUVAN
Secrétaire de séance

